

---

## COMPTE-RENDU de la réunion de quartier

« Beau Site / Saint Jean »

Mardi 17 Janvier 2023 à 18h30, École Jean Macé.

---

### **Etaient présents :**

M.ZOUAOUI, Adjoint au Maire, vie des quartiers, Démocratie locale et Commerce.

M.GIRARD, Adjoint, Sports.

M.WACHOWIAK, Conseiller Municipal délégué, relations avec les associations et Conseils de quartiers.

Mme MOKEDDEM, Conseiller Municipal, Animations des Quartiers.

M.BREYSSE, Directeur de Cabinet adjoint du Maire.

M.LE CORRE, Directeur Adjoint des Services Techniques.

M.VIEUILLE, Adjoint au chef de la Police Municipale.

Mme DE SOUSA MANO, Assistante du Maire, des Élus et du Cabinet.

Mesdames et Messieurs les conseillers de quartier.

\* \* \*

Monsieur WACHOWIAK ouvre la séance et énonce l'ordre du jour.

### **Ordre du jour :**

- Réseau de chaleur
- Reprise de la campagne de marquage au sol
- Squats au city stade et Avenue de la Victoire
- Passage de la ville à 30 km/h
- Réalisations de la ville
- Vœux à la population Samedi 28 Janvier 2023
- Questions diverses

Présentation des Elus et des services ainsi que des participants à la réunion.

## Présentation du projet du réseau de chaleur :

Suite à différents échanges entre le SIETREM et l'État sur les déperditions de chaleur liées au brûlage des ordures ménagères, la décision a été prise de créer un réseau de chaleur urbaine. Le procédé porté par la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire consiste à envoyer de l'eau chaude sous pression afin d'alimenter les principaux bâtiments de la ville et tous les collectifs (privés comme publics). Cela prend tout son sens au vu de l'augmentation du prix du gaz actuel. A partir du 20 février prochain les travaux débuteront en partant du SIETREM jusqu'au centre nautique et se termineront au plus tard en février 2025 (hors intempéries et aléas divers). L'avantage du réseau de chaleur est la diminution de la consommation de gaz, ce qui sera un gain pour la collectivité et les budgets de la ville. L'entreprise DALKIA qui effectue les travaux a remporté le marché, elle prendra donc en charge le coût et la gestion de ce réseau et revendra cette énergie au travers d'une délégation étalée sur 25 ans. Cela ne coûtera donc rien à la ville. Les inconvénients de ce projet seront les impacts sur la circulation. En effet, par tronçon, les riverains seront impactés par la circulation mais pourront tout de même sortir et rentrer chez eux.

Les routes où passeront le réseau seront refaites par demie chaussée, le plus souvent, à la charge de la société DALKIA.

Vous trouverez ci-dessous la synthèse du déploiement de l'ensemble du réseau de chaleur :



## Reprise de la campagne de marquage au sol :

Depuis quelques mois, la municipalité a repris les différents marquages au sol qui existent sur l'ensemble de la ville. Les services techniques ont référencé les marquages ayant besoin d'être refaits. Afin de n'en oublier aucun, Monsieur ZOUAOUI propose aux conseillers de nous transmettre un signalement avec photo des marquages effacés qu'ils pourraient rencontrer sur leur chemin. De plus, les conseillers peuvent soumettre à la municipalité des lieux où un nouveau marquage serait

judicieux. Pour rappel, grâce aux conseillers de quartiers, un passage piéton a été créé au niveau de l'Avenue Albert Camus pour la traversée des collégiens.

### **Squats au city stade et Avenue de la Victoire :**

Monsieur Zouaoui donne la parole aux habitants de ce quartier et souhaite savoir s'ils constatent une amélioration.

Un conseiller explique voir la police municipale intervenir mais que le problème persiste au niveau du city stade.

Monsieur VIEUILLE prend la parole et annonce les chiffres de 2022 :

- Plus de 110 interventions
- 7 interpellations
- Environ 15 mains courantes

La police municipale prend note des différentes remarques des conseillers et continuera ses efforts afin de mettre fin aux squats durablement.

### **Passage de la ville à 30 km/h :**

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2023, la vitesse maximale autorisée est limitée à 30 km/h sur l'ensemble de la ville à l'exception de certains grands axes :

- ✓ Rue Saint Laurent (partie haute) angle Gallieni / Charpentier
- ✓ Avenue Georges Clémenceau / Avenue Raymond Poincaré jusqu'à la rue du Dr. Demars
- ✓ Avenue du Général Leclerc
- ✓ Boulevard Georges Pompidou, Route de Tournan

Cette réglementation a été mise en place afin de favoriser les modes de déplacements doux (cyclistes, piétons...). Une signalisation conforme au code de la route a été mise en place et une campagne de sensibilisation débutera prochainement.

Pour rappel, les zones de partage sont limitées à 20 km/h.

Monsieur ZOUAOUI évoque la mise en place de trottinettes et de vélos électriques sur la commune. En effet, la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire va lancer le déploiement de vélos et de trottinettes électriques en libre-service d'ici le printemps. Des emplacements dédiés et obligatoires pour stationner les engins en sécurité seront disponibles.

### **Réalisations de la ville :**

Des photos des différentes réalisations qui ont été faites sur la commune ont été présentés aux conseillers de quartiers.

En effet, la municipalité tient à remercier les conseillers pour leur engagement auprès de notre ville car grâce à eux, des boîtes à livres ont pu être installées, des passages piétons créés, des panneaux implantés...

Voici quelques réalisations en image :



### **Vœux à la population :**

Vous avez été nombreux à assister à la cérémonie des vœux 2023 et nous vous en remercions. Le Samedi 28 janvier a été une belle occasion pour présenter les grands projets en cours et à venir à Lagny-sur-Marne. Les conseillers présents ont pu rencontrer les élus de la ville et partager des viennoiseries. Un cocktail a également pu ravir les habitants à l'issue du discours. Enfin, vous avez pu vous rendre à l'exposition inédite sur la place du marché au blé et sur le parvis de l'Eglise. Cette exposition itinérante est aujourd'hui sur la place de la Fontaine.

### **Questions diverses :**

**Un conseiller demande pourquoi la rue du Dr Nicole Mangin (après le virage du garage) ne dispose pas de trottoir à cause des travaux.**

Monsieur LE CORRE répond que cette rue est en zone de partage et que des trottoirs vont être créés prochainement.

**Une conseillère demande si au niveau de la résidence Emmaüs habitat, un passage piéton sera mis à chaque sortie piétonne ?**

Monsieur LE CORRE répond qu'il n'y aura pas de passage piéton à chaque sortie de bâtiment mais que les emplacements sont déjà visibles du fait de l'abaissement de la chaussée afin que les personnes à mobilité réduite puissent traverser.

**Une conseillère demande comment seront gérées les trottinettes (vitesse) ?**

Monsieur ZOUAOUI répond que les trottinettes seront géolocalisées via une application. Des zones seront enregistrées par l'application afin que la trottinette ne dépasse pas un certain nombre de km/h. Monsieur VIEUILLE ajoute que si la police municipale constate un manquement aux règles, des interpellations et verbalisations seront effectuées.

**Un conseiller demande si le bâtiment St Jean (ancien bâtiment Maurice Bart) sera détruit ?**

Monsieur LE CORRE répond que ce bâtiment sera démolé d'ici quelques mois.

**Une conseillère demande ce que l'ancien hôpital deviendra ?**

Le bâtiment principal deviendra un hôtel avec un restaurant de luxe.

**Une conseillère demande ce qui sera construit derrière la maison de santé ?**

Une quarantaine de logements y seront implantés.

**Un conseiller parle de la rue Henri Dunant, il est prévu des constructions mais pour quand ?**

Les constructions seront prévues pour dans 2 ans.